

La Propriété industrielle, préoccupation majeure des exportateurs

L'Etat reconnaît l'importance de l'innovation pour la compétitivité des entreprises en signant avec l'Inpi un nouveau contrat d'objectif pour la période 2009/2012.

L'action de l'INPI sera renforcée sur différents axes stratégiques :

- Pour favoriser la croissance par l'innovation, l'INPI assurera 1200 pré-diagnostic au bénéfice des Pme en 2009
- Les délais de traitement des demandes seront réduits
- L'ensemble de l'information relative à la propriété industrielle sera mise à la disposition gratuite du public par le site internet www.inpi.fr. Cela concerne les brevets, marques, dessins, modèles ainsi que la jurisprudence.
- L'INPI renforcera son rôle dans le cadre du dispositif français de lutte contre la contrefaçon

L'évaluation d'un actif immatériel est complexe et doit être réalisée avec beaucoup de circonspection et beaucoup plus que l'évaluation d'une entreprise dans son ensemble. Or aujourd'hui la valeur d'une entreprise est de plus en plus déterminée par la valeur de ses actifs immatériels. Par exemple, les entreprises du CAC 40 présentent un Price to book ratio (valeur boursière/fonds propres) d'environ 3 c'est-à-dire que leur valeur boursière est trois fois supérieure à la valeur de leurs fonds propres. Pour 100 de fonds propres, elles représentent donc 200 de valeur d'actifs incorporels non comptabilisés. Cette tendance est à la baisse dans la mesure où les normes IFRS recommandent de valo-

riser les actifs immatériels (IAS 38, IAS 3). Les actifs immatériels font partie intrinsèquement du modèle économique des entreprises et les évaluer revient à éclater le modèle économique ce qui est un exercice non seulement difficile mais le plus souvent théorique, sauf lorsque l'entreprise veut céder, louer ou concéder un de ces actifs à un tiers. Par ailleurs, la publication relative aux opérations sur les actifs immatériels est beaucoup moins importante que celle relative à la cession d'entreprises. C'est pourquoi l'évaluation d'un actif immatériel d'une entreprise passe tout d'abord par la compréhension de son modèle économique et par la hiérarchisation de tous les actifs participant à la valeur de l'entreprise.

La compréhension du modèle économique doit décrire également la maturité et la pérennité de ce modèle. Une analyse des risques est alors nécessaire. Ensuite, il convient d'examiner la séparabilité de l'actif devant être évalué. Selon la norme IAS 38, un actif est séparable s'il peut être exploité en dehors de l'entité d'origine et sans nuire ou diminuer la valeur de son exploitation dans le cadre de cette dernière.

Un actif immatériel présente des risques plus importants que la totalité des actifs d'une entreprise pris dans leur ensemble.

C'est la raison pour laquelle l'évaluation d'un tel actif nécessite non seulement une analyse stratégique de l'entreprise mais aussi une analyse stratégique propre à l'actif lui-même, et dans le contexte de l'évaluation (cession, location ou concession, IAS 38, IAS 36, IAS 3). A l'intérieur de l'analyse stratégique, l'étude des risques est incontournable et particulièrement les risques juridiques.

C'est alors que peut être faite l'évaluation des actifs.

Les actifs immatériels les plus importants sont : brevets, les savoir-faire, les secrets de fabrication, les marques, accords commerciaux, de production..., les fichiers clients, réseaux de distribution, bases de données, les logos, noms commerciaux, fichiers d'information. La cession et la concession d'un brevet peuvent être opérées par marchés, par produits, par domaines, par territoire... par phase de son exploitation (conception, procédé)... par revendications attachées aux entreprises revendicatrices...

Les trois grandes méthodes d'évaluation comportent l'approche par les coûts, l'approche par le marché qui est difficile à mettre en œuvre faute d'informations publiées et surtout l'approche par les revenus, depuis la méthode du coefficient appliqué aux redevances simples à la méthode des cash-flow futurs actualisés, en passant par la méthode du price premium.

*Ph. Bau, Cabinet Bau Chevallier & Associés
www.bau-chevallier.com*

Trophées de l'innovation : les Pme lauréates

Chaque année, l'INPI remet les trophées de l'innovation. Eclairage sur les lauréats 2008 dans la catégorie « PME » en région Ile-de-France, PACA et Rhône-Alpes :

→ Ile-de-France

- **Exonhit Therapeutics SA** est une société leader dans le domaine de l'épissage alternatif de l'ARN, un processus biologique complexe permettant notamment la découverte de nouveaux médicaments.
- **Total Immersion** développe, édite et commercialise des solutions logicielles de réalité augmentée grand public.
- **K-124** est une société à la fois de design, de conception, de création de prototype, de test, de production et de vente de vélo et VTT.

→ PACA

- **Le groupe Sofive** crée et fabrique des luminaires et accessoires pour salles de bains et cuisines. Elle s'est constituée un portefeuille de 46 titres de propriété intellectuelle.
- **L'Occitane** propose des produits de beauté et de bien-être inspirés de l'art de vivre en Provence. La société utilise la propriété industrielle comme moyen de protection et de développement de ses produits et activités.

→ Rhône-Alpes

- **Aspide Médical** est une société spécialisée dans les dispositifs médicaux, et plus particulièrement dans les implants.
- **Eurotab** opère dans les prestations technologiques relatives à la compression des poudres
- **Mécalac** est une entreprise spécialisée dans les engins de travaux publics innovants
- **Le laboratoire Simap** conjugue expérimentation et modélisation.

Ces PME, comme tous les lauréats des Trophées INPI de l'Innovation 2008 en région, concourent automatiquement aux Trophées INPI de l'Innovation au niveau national qui seront décernés à Paris le 20 janvier prochain.